

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15, Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers

We: Epson America, Inc.
Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.909. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Projector
Model: H828A/H826A/H824A
Marketing Name: PowerLite® 5510/5520W/5530U/5535U

Epson America, Inc. Limited Warranty

Two-Year Projector Limited Warranty and 90-Day Lamp Limited Warranty

What Is Covered: Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the original retail purchaser of the Epson projector product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased new and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico will be free from defects in workmanship and materials for a period of two years from the date of original purchase. This limited warranty applies only to the projector and not to the projector lamp, which carries a limited warranty period of ninety days from the date of original purchase. For warranty service, you may be required to provide proof of the date of original purchase.

What Epson Will Do To Correct Problems: If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number on the bottom of this statement and be prepared to provide the model, serial number, and, if required, date of original purchase. If Epson confirms that warranty service is required, Epson will, at its option, repair or replace the defective unit, without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement product in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the product and for all postage or shipping costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson property. The exchanged product or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the original product. If Epson replaces the lamp as part of the warranty service, the replacement lamp carries the limited 90-day warranty stated above.

What This Warranty Does Not Cover: This warranty covers only normal use in the United States, Canada, or Puerto Rico.

This warranty does not cover the following:

- Excessive continual use
- Consumables such as filters
- Installation or removal
- Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage
- Damage caused by failure to properly maintain the projector (see your online *User's Guide* for details)
- Damage caused by interaction with non-Epson products, such as add-in cards or cables

- Any problem resulting from misuse, abuse, improper installation, neglect, improper shipping, disasters such as fire, flood, and lightning, improper electrical current, software problems, exposure to chemical smoke, or excessive humidity
- Any problem resulting from service by other than Epson or an Epson Authorized Servicer

Epson is not responsible for warranty service should the Epson label or logo or the rating label or serial number be removed. This warranty is not transferrable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

DISCLAIMER OF OTHER WARRANTIES: THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, NONINFRINGEMENT OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATIONS MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID.

EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT.

Arbitration, Governing Laws: Any dispute, claim or controversy arising out of or relating to this warranty shall be determined by arbitration in Los Angeles County, California before a single arbitrator. The arbitration shall be administered by JAMS pursuant to its Comprehensive Arbitration Rules and Procedures. Judgment on the award may be entered in any court having jurisdiction. Any action must be brought within three months of the expiration of the warranty. This clause shall not preclude parties from seeking provisional remedies in aid of arbitration from a court of appropriate jurisdiction. This warranty shall be construed in accordance with the laws of the State of California, except this arbitration clause which shall be construed in accordance with the Federal Arbitration Act.

Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.

In Canada, warranties include both warranties and conditions.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/support in the U.S. or www.epson.ca/support in Canada.

To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés à : 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806
Téléphone : 562 981-3840

Déclarons sous notre seule et unique responsabilité que le produit identifié dans la présente est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent que l'équipement produit se situe dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.909. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences néfastes, et 2) cet appareil doit tolérer les interférences reçues, y compris celles qui risquent de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Projecteur
Modèle : H828A/H826A/H824A
Nom de marketing : PowerLite® 5510/5520W/5530U/5535U

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Garantie limitée de deux ans sur le projecteur et garantie limitée de 90 jours sur la lampe.

Éléments couverts par la garantie : Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur original du produit Epson couvert par la présente garantie limitée que le produit, s'il est acheté à l'état neuf et utilisé au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico, sera exempt de défauts de fabrication et de vices de matériau pendant une durée de deux ans à compter de la date d'achat d'origine. Cette garantie limitée s'applique seulement au projecteur. Elle ne s'applique pas à la lampe du projecteur dont la garantie limitée est de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'achat d'origine. Pour toute intervention au titre de la garantie, il est possible que vous deviez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.

Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes : Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de cette déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle et, au besoin, le numéro de série et la date d'achat d'origine. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'unité défectueuse, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Pour une réparation du produit, Epson vous demandera de lui envoyer ce dernier directement ou à son centre de service autorisé qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez défrayer les coûts de poste et d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou les pièces de rechange sont couverts pour la période de garantie restante du produit original. Si Epson remplace la lampe lors d'une intervention au titre de la garantie, la lampe de rechange porte la garantie limitée de 90 jours énoncée plus haut.

Ce que la garantie ne couvre pas : Cette garantie suppose l'utilisation normale du produit au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico.

La garantie ne couvre pas ce qui suit :

- l'utilisation continue et excessive;
- les consommables tels que les filtres;
- l'installation ou la désinstallation;
- les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation;
- les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet);

- les dommages causés par l'interaction avec des produits de marque autre qu'Epson, par exemple des cartes additionnelles ou des câbles;
- tous les problèmes résultant d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive, d'une installation incorrecte, d'une négligence, d'avaries lors du transport, de catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, d'une surtension électrique, de problèmes logiciels ou de l'exposition à de la fumée de produits chimiques ou à une humidité extrême;
- tous les problèmes résultant d'une intervention effectuée par un tiers autre qu'Epson ou un prestataire de service agréé d'Epson.

Epson ne sera pas tenue d'effectuer d'interventions au titre de la garantie lorsque l'étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés de l'appareil. Cette garantie n'est pas transférable. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier seront à votre charge. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.

STIPULATION D'EXONÉRATION DES AUTRES GARANTIES : CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE.

EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS ET EN CAS DE PERTES DE PROFIT, DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISATION DU PRODUIT EPSON, QUE CE SOIT À LA SUITE DU NON-RESPECT DE LA GARANTIE OU D'UNE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT.

Arbitrage, lois applicables : Les différends, réclamations ou controverses en lien avec la présente garantie seront réglés par arbitrage à Los Angeles, en Californie, devant un seul arbitre. L'arbitrage sera administré par JAMS conformément à ses règles et procédures en matière d'arbitrage. La décision rendue pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Toutes les actions doivent être intentées dans les trois mois à compter de la date d'expiration de la garantie. La présente clause n'interdit pas aux parties de chercher d'autres mesures provisoires pouvant s'appliquer dans le cadre de l'arbitrage auprès d'un tribunal compétent. La présente garantie s'interprète conformément aux lois de l'État de la Californie, à l'exception de cette clause d'arbitrage, qui sera interprétée conformément au Federal Arbitration Act.

Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.

Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez notre site Web à l'adresse www.epson.ca.

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site Web à l'adresse www.epson.ca/soutien.

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661, le 905 709-3839 (Canada) ou le 562 276-4394 (É.-U.). Vous pouvez nous écrire à l'adresse postale Epson America, Inc., P.O.Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, USA.



413328200

CPD-52630

Printed in XXXXXX

Pays d'impression : XXXXXX